

Égalité professionnelle dans la Fonction publique : des modifications obtenues jusqu'au bout de la négociation

La phase de négociation autour d'un nouveau protocole sur l'égalité professionnelle dans la Fonction publique s'est achevée après une dernière longue séance de négociation mercredi 24 octobre 2018. L'UNSA Fonction Publique a porté jusqu'au bout ses propositions.

L'UNSA avait déjà obtenu que les périodes de congé parental ou de disponibilité pour élever un enfant, puissent être comptabilisées comme des services effectifs, dans la limite de cinq ans, avec maintien des droits à avancement. Ce dispositif sera inscrit dans la loi.

Elle se félicite de voir prises en compte plusieurs de ses autres revendications comme :

- La création d'un fonds pour l'égalité professionnelle destiné à recevoir les pénalités des employeurs n'appliquant pas leurs obligations en matière d'égalité professionnelle et qui permettra de financer des actions de prévention et de lutte contre les inégalités.
- L'accompagnement des parents de jeunes enfants avec des solutions de garde d'enfants en prenant en considération les horaires atypiques. Cette disposition se traduira par la création de 1000 places supplémentaires en 3 ans pour les agents de l'Etat.
- La création d'un référent « égalité professionnelle » que l'UNSA souhaite être au plus près des agents.
- L'ouverture d'une concertation en 2019 sur la qualité de vie au travail.

Elle note avec intérêt les avancées obtenues sur le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures d'avancement.

Elle estime que l'application du protocole permettra de renforcer effectivement la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Elle note que, parmi les points identifiés comme étant des facteurs de différenciation salariale entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, les règles concernant l'obligation de mobilité géographique seront expertisées.

Cependant, l'UNSA Fonction Publique regrette que le protocole ne soit pas plus volontariste pour avancer sur l'égalité entre les filières de métiers. Pour l'UNSA, il s'agit de revaloriser les rémunérations et les carrières de ces métiers.

Elle regrette aussi que ne soit pas encore défini dans la Fonction publique territoriale le niveau des collectivités qui devront mettre en place les plans d'action « égalité professionnelle ».

Enfin, l'UNSA Fonction Publique escompte des annonces prochaines du gouvernement sur l'amélioration des congés de paternité et sur la rémunération des congés parentaux.

L'UNSA Fonction Publique va maintenant réunir ses instances afin de se prononcer sur la signature de ce protocole avant le 26 novembre 2018.

Pour connaître les revendications de l'UNSA :

<https://www.unsa-fp.org/?Egalite-professionnelle-entre-les-femmes-et-les-hommes-Oui-a-une-negociation-au>

Chantier rémunération : vers une prise en compte du mérite dans le régime indemnitaire

Lors de la troisième et dernière réunion autour de la rémunération des agents, la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la Fonction publique) a présenté des pistes d'évolution du régime indemnitaire des agents qui devrait tenir compte du mérite individuel et collectif.

L'UNSA Fonction Publique a rappelé que, pour elle, le salaire d'un agent ne devait pas diminuer si cette transformation était appliquée.

De plus, l'UNSA Fonction Publique s'interroge sur l'opportunité de ces modifications à la veille de la réforme des retraites.

Pour en savoir plus :

<https://www.unsa-fp.org/?Chantier-remuneration-vers-une-prise-en-compte-du-merite-dans-le-regime>

L'UNSA réunit ses Conseillers CPAM

Mercredi 17 octobre 2018, le secteur « Protection sociale », conduit par Dominique Corona, a réuni une quarantaine de ses Conseillers siégeant dans les Conseil des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), pour une journée de formation.

L'intervention de François Joliclerc, au cours de la matinée, a permis de faire un tour d'horizon du fonctionnement de ces Conseils et de la place que doivent y prendre les Conseillers désignés par l'UNSA.

Dans l'après-midi, la participation de M.Trotabas, Directeur à la Caisse nationale d'assurance maladie, a permis aux Conseillers de mieux appréhender comment se négocie, pour chaque CPAM, les grands objectifs et les moyens alloués pour y parvenir pour les 4 ans à venir. Sujet sur lequel les conseillers auront à se prononcer dans les semaines prochaines.

Cette journée, riche d'échanges et de partage, renforce la volonté et la nécessité pour l'UNSA de créer une dynamique encore plus forte autour de ces mandats qui doivent permettre de porter les attentes des assurés sociaux en matière de protection sociale santé obligatoire.

Rencontres du dialogue social de Suresnes

Les 6^{èmes} rencontres du dialogue social, organisées par la municipalité de Suresnes, ont eu lieu dans cette ville du 92, le 18 octobre 2018.

Luc Bérille, Secrétaire Général, y a représenté l'UNSA en participant à une table ronde sur le thème: le gouvernement veut-il et va-t-il renforcer les syndicats ?

Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats

Le Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES) s'est réuni à Bruxelles les 23 et 24 octobre dernier.

Au cours de ce Comité, a été adoptée une résolution contre le racisme et la xénophobie, rappelant que « Tout comme la dignité humaine, la liberté, l'égalité et la primauté du droit, la démocratie est l'une des valeurs fondamentales de l'Union européenne » et qu'à ce titre, « racisme et xénophobie doivent être combattus dans la société et donc aussi sur le lieu de travail ».

Un autre sujet qui a été abordé a été l'organisation du prochain congrès de la CES qui se tiendra à Vienne en mai 2019. A ce titre, ont été étudiés le projet de règlement intérieur du congrès, le projet de résolution sur

l'avenir de la CES, les amendements proposés aux statuts de la CES, ainsi que le programme prévisionnel et slogan du congrès.

Ont aussi été abordés le Programme de travail du dialogue social européen 2019-2021, une résolution de la CES en vue de la « conférence climat » de Katowice et les priorités de l'ETUI (organisme de formation de la CES) pour les années 2019 – 2021.

Le prochain Comité exécutif se tiendra à Bruxelles en décembre 2018.

Journée mondiale du refus de la misère

La ***Journée mondiale du refus de la misère*** est célébrée chaque 17 Octobre. Née de l'initiative du père Joseph Wresinski et de celle de plusieurs milliers de personnes de tous milieux qui se sont rassemblées sur le Parvis des Droits de l'Homme à Paris en 1987, cette journée est officiellement reconnue par les Nations Unies depuis 1992.

Cette année, le thème de la Journée mondiale du refus de la misère « *S'unir avec les plus exclus pour construire un monde où les droits de l'Homme et la dignité seront universellement respectés* » marque le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

L'UNSA partage l'affirmation, par sa présence, sur le Parvis des Droits de l'Homme à Paris, que la grande pauvreté est une violation des droits humains et que ceux-ci ne peuvent être effectifs sans la mobilisation de tous.

L'UNSA est pleinement engagée dans ce combat puisque Martine Vignau préside la commission temporaire « Grande Pauvreté » du CESE qui rendra un avis spécifique sur la situation des personnes sans domicile fixe le 11 décembre prochain.

Rappel : « Bien démarrer son CSE »

Vous êtes déjà élu-e d'un CSE ou vous êtes candidat-e ?

L'UNSA CONSEILS et le CEFU vous proposent une journée pour réussir la mise en place du CSE dans votre entreprise : Fonctionnement, règlement intérieur, gestion des budgets, dévolution des biens, transferts des contrats.

Experts, avocats, élus vous informeront et répondront à vos questions. Et nous vous réservons aussi quelques surprises...

Le programme définitif avec les intervenants est en cours de finalisation. Réservez votre journée et inscrivez-vous (lien inscription).

Date : le 20 novembre de 9h30 à 17h30

Lieu : **Salle Eugène Hénaff - Annexe Varlin de la Bourse du Travail**

29 boulevard du Temple 75003 Paris (Métro République)

Capacité : 300 personnes

Qui ? **Élu-e-s et candidat-e-s au CSE**

Prix : 400 euros TTC (repas compris).

Possibilité de financement sur le budget de fonctionnement CE/CSE pour les élu-es.

1 participant payant = 1 participant gratuit

Payant ou gratuit, dans les deux cas, inscrivez-vous !

Participants payants (prise en charge CE ou syndical) :

<https://unsa.ts-applirh.com/ModuleWebUNSA/Modules/planningaction/unsa.php?info=2018-11040&year=2018>

Participants gratuits (toutes les personnes qui ne peuvent pas bénéficier d'une prise en charge) :

<https://unsa.ts-applirh.com/ModuleWebUNSA/Modules/planningaction/unsa.php?info=2018-11041&year=2018>